

SCANDALE DES BOISSONS PERIMEES

L'affaire dite des boissons périmées a créé une cohorte d'indignation au sein des populations. Il paraît tout de même inadmissible que plus de 1280 tonnes de boissons sucrées stockées soit le chargement de quarante (40) tonnes de camions de trente-deux tonnes (32), dont les dates de péremptions sont falsifiées, sont vendues dans les grandes boutiques durant une aussi longue période : soit au moins quatre ans (4). Autrement dit, pendant plus de quatre ans, les populations de Ouagadougou et de d'autres villes ont consommé une boisson qui était impropre à la consommation. Des femmes ont préparés des sauces avec de boites de tomates périmées. Des enfants, des personnes âgées, des malades ont consommés cette boisson infecte et dont les risques pour la santé sont extrêmement dangereux. Et pendant ce temps, des individus dont la conscience est morte, au nom de gains éhontés, s'enrichissent malhonnêtement sur le dos des pauvres citoyens. Cette situation qui n'a que trop duré soulève des questions importantes et il convient d'en parler.

Vous avez dit 1280 tonnes de boissons périmées ?

La police a découvert cette quantité précise dans les magasins de Gampèla. En imaginant que l'entreprise qui s'adonne à cette activité dispose de plusieurs petits magasins à Ouagadougou, il est très probable qu'on soit encore loin du compte. Il faut aussi garder à l'esprit les quantités déjà achetées par des commerçants grossistes, semi-grossistes et détaillants qui sont directement accessibles par les consommateurs. Il faut, par hypothèse, prendre en compte que les quantités découvertes sont infiniment en deçà des boissons de mauvaise qualité vendues aux citoyens.

A qui la responsabilité de ce trafic ?

On a appris par la presse que douze (12) personnes ont été interpellées dans cette affaire. Ces personnes sont supposées travailler pour l'entreprise OBOUF. S'il faut se féliciter de ces arrestations rapides des services de la police ; nous pensons qu'il faut aller plus loin dans les personnes concernées par ce scandale. Il faudra qu'on nous explique comment plus de quarante (40) tonnes de ces déchets ont traversés nos frontières pendant plus de quatre (ans). Les services de douane ont été si aveugles au point de ne pas voir passer de tels produits ? Est-ce sérieusement possible ? Comment pendant une aussi longue période le laboratoire national de santé publique n'a pas été scientifiquement alerté par la qualité de ces produits ? Comment les autres services sanitaires en charge de la sécurité des consommateurs ont-ils pu manquer d'informations sur un trafic d'une telle ampleur ?

Nous pensons que la responsabilité de l'Etat doit être clairement déterminée dans cette affaire. A-t-on toutes les assurances que les obligations de contrôle, de surveillance dévolues à l'Etat ont été clairement assumées ? Nous en doutons fort. Il y a une faille à quelque part et il convient de faire toute la lumière sur la responsabilité de l'Etat.

Nous avons tous suivi l'arrestation des personnes interpellées dans cette affaire. Nous sommes depuis des années habitués à des arrestations spectaculaires qui ensuite se transforment en libérations nocturnes de personnes qui reviennent ensuite narguer les citoyens dans leur quiétude. Nous attendons des juges saisis dans cette affaire une décision diligente et situant clairement la responsabilité civile et pénale de ces délinquants.

Que font les organisations chargées de la défense des droits des consommateurs ?

Les failles constatées dans le respect des obligations de l'Etat trouvent une de ces explications en l'inexistence ou l'inactivité des organisations de la société civile spécialisés dans la défense des droits des consommateurs. Ces organisations de la société civile, dans leurs rôles de veille, d'interpellation, de dénonciation, de défense des droits, doivent constamment exercer une saine pression sur les acteurs étatiques et privés. Avec, par exemples, les querelles intestines de leadership au sein de la Ligue des consommateurs, cette organisation censée porter les attentes et représentés les intérêts des consommateurs face aux commerçants et acteurs publics véreux et sans scrupule ne joue plus son rôle. Cela repose fondamentalement, la qualité des personnes devant porter les actions au sein des OSC. Les valeurs d'engagement, de désintérêt et de lutte pour l'intérêt commun a « foutu le camp » au grand dam des consommateurs laissés à leur propre sort.

En tout état de cause, ce scandale rappelle à la conscience de chacun d'entre nous qu'il est hasardeux de vouloir compter sur la vigilance et la bonne volonté de l'Etat et ou des prétendues OSC chargées de protection des consommateurs. Face à la prolifération des produits alimentaires aux origines et aux contenus douteux, cet appel révolutionnaire de Thomas Sankara, doit nous interpeller : consommons Burkinabè ! Qui peut garantir que les produits tels que le lait, le riz, les conserves et la boucherie importée respectent les normes de qualité et sanitaires ? Evidemment tous les produits alimentaires importés ne sont pas de mauvaise qualité. Mais, comment faire le tri entre la bonne et la mauvaise qualité de cannette de Coca-Cola ? De Fanta ? De Malta ? etc. Essayons autant que faire se peut de consommer des aliments locaux. Il existe des petites unités de production qui fabriquent des produits alimentaires qui contribuent à renforcer l'économie locale. De la production à la commercialisation, tout est « made in Burkina Faso ». En valorisant ces produits, nous ajoutons de la valeur au travail des hommes et femmes et aidons des familles à vivre dignement.

Pour le CAJE/BF
Le Secrétaire exécutif national
Yda Alexis NAGALO
cajeburkina@yahoo.fr
<https://cajeburkina.wordpress.com/>

© Février 2015